

Lettre d'information

Nous avons le plaisir de vous communiquer dans cette lettre d'information les métadonnées des arrêts prononcés récemment par la Cour constitutionnelle. Ces métadonnées contiennent le numéro et la date de l'arrêt, le(s) numéro(s) de rôle de l'affaire, la nature de la procédure, la (les) norme(s) contrôlée(s), le(s) dispositif(s) et les mots-clés de l'arrêt. De plus, en cliquant sur le lien, vous pouvez accéder directement à l'arrêt demandé.

Numéro d'arrêt : 17/2021

Date d'arrêt : 4/02/2021

Numéro(s) de rôle : 7096

Procédure : Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s) : Loi générale relative aux allocations familiales (art. 56bis, § 2)

Mots-clés : Sécurité sociale - Allocations familiales - Octroi de suppléments de prestations familiales garanties - Conditions - Notion de ménage de fait - Personne en séjour irrégulier sur le territoire

Dispositif(s) : 1. Non-violation (article 56bis, § 2, de la loi générale relative aux allocations familiales, en ce qu'il contient la définition de la notion de ménage de fait à laquelle renvoie l'article 41 de la même loi, interprété comme traitant de manière identique l'allocataire social vivant sous le même toit qu'une personne en situation de séjour légal sur le territoire et l'allocataire social vivant sous le même toit qu'un étranger en situation de séjour illégal sur le territoire)

2. La seconde question préjudicielle n'appelle pas de réponse

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-017f.pdf>

Numéro d'arrêt : 18/2021

Date d'arrêt : 4/02/2021

Numéro(s) de rôle : 7207 • 7208 • 7209

Procédure : Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s) : - Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation (art. L5111-1, L5311-1 et L5421-2)

- Annexe insérée dans le même Code par l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 décembre 2007, ratifié par le décret du 19 juin 2008

- Loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale (art. 38, § 4)

Mots-clés : Droit public - Pouvoirs locaux - Région wallonne - Déclaration des mandats et rémunérations - Plafond de rémunération - Mandats originaires et dérivés - Dépassement du plafond de rémunération - Remboursement des sommes trop perçues - Bénéficiaires du remboursement

Dispositif(s) : Non-violation (article L5421-2, § 2, alinéa 3, du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation et l'article 38, § 4, de la loi du 8 juillet 1976, en sa rédaction applicable en région de langue française)

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-018f.pdf>

Numéro d'arrêt : 19/2021

Date d'arrêt : 4/02/2021

Numéro(s) de rôle : 7352

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : Décret de la Région flamande du 24 mai 2019 « modifiant le décret du 5 avril 1995 contenant des dispositions générales concernant la politique de l'environnement et le décret relatif aux engrais du 22 décembre 2006, en ce qui concerne l'application du sixième programme lisier » (art. 4, 8, 9 et 25)

Mots-clés : Environnement - Région flamande - Protection des eaux contre la pollution par les nitrates générés par des sources agricoles - Obligation d'ensemencer et de maintenir des cultures pièges - Valeurs seuils de résidus de nitrates

Dispositif(s) : Rejet du recours

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-019f.pdf>